

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2024-006

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

# Sommaire

## Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2024-01-04-00003 - Arrêté portant clôture de la régie d État auprès de la police municipale de VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON (2 pages) Page 3

27-2024-01-04-00001 - Arrêté portant clôture de la régie d État auprès de la police municipale de VAL DE REUIL (2 pages) Page 6

Préfecture de l'Eure

27-2024-01-04-00003

Arrêté portant clôture de la régie d État auprès  
de la police municipale de  
VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRETE n° DCL/BCBDE/2024-002 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton

**VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Simon BABRE en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal de son installation au 23 août 2022;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

**VU** le courrier du 23 novembre 2023 du maire de Verneuil d'Avre et d'Iton demandant la suppression de la régie de recettes de l'État auprès de sa commune.

SUR proposition du directeur de la citoyenneté et de la légalité,

### ARRÊTE

**Article premier** : L'arrêté préfectoral DRCL/VA/n°189 du 13 novembre 2002 portant création d'une régie de recettes d'État auprès de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton est abrogé.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral DRCL/VA/n°6 du 15 janvier 2003 portant nomination d'un régisseur de recettes d'État auprès de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton est abrogé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la préfecture de l'Eure.

**Article 4** : Le directeur de la légalité et de la citoyenneté de la préfecture de l'Eure et la directrice départementale des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Évreux, le **04 JAN. 2024**

le préfet



Simon **BABRE**

Préfecture de l'Eure

27-2024-01-04-00001

Arrêté portant clôture de la régie d État auprès  
de la police municipale de VAL DE REUIL



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRETE n° DCL/BCBDE/2024-001 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la commune de Val de Reuil

**VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Simon BABRE en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal de son installation au 23 août 2022;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

**VU** le courrier du 30 novembre 2023 du maire de Val de Reuil demandant la suppression de la régie de recettes de l'État auprès de sa commune.

SUR proposition du directeur de la citoyenneté et de la légalité,

### ARRÊTE

**Article premier** : L'arrêté préfectoral DRCL/VA/n°168 du 24 octobre 2002 portant création d'une régie de recettes d'État auprès de la commune de Val de Reuil est abrogé.

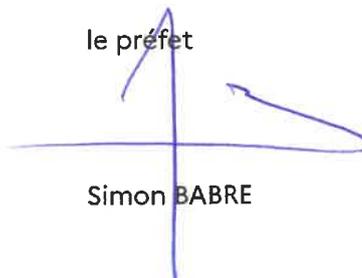
**Article 2** : L'arrêté préfectoral DRCL-B1-2015-n°28 du 19 février 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes d'État auprès de la commune de Val de Reuil est abrogé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la préfecture de l'Eure.

**Article 4** : Le directeur de la légalité et de la citoyenneté de la préfecture de l'Eure et la directrice départementale des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Évreux, le **04 JAN. 2024**

le préfet



Simon BABRE